



Scott, le 20 novembre 2023

André Bélanger
Directeur général
Fondation Rivières
454, avenue Laurier Est, Bureau 201
Montréal (Québec) H2J 1E7

Objet : Appui moral pour le projet « Espace de mobilité des cours d'eau »

Monsieur Bélanger,

Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) a récemment été informé des démarches que la Fondation Rivières a entrepris pour la réalisation du projet mentionné ci-haut, et déposé dans le cadre du programme de financement Action-Climat Québec.

Votre projet qui débutera en 2024 vise à accompagner les municipalités, MRC et citoyens afin de réaliser des interventions ciblées permettant de réduire l'érosion, les glissements de terrain et les inondations à conséquences. Le concept d'espace de mobilité est un mode de gestion des cours d'eau qui consiste à permettre aux berges de s'éroder de façon raisonnable et au lit des cours d'eau de migrer librement, en fonction des processus morphologiques naturels.

Votre démarche poursuit plusieurs objectifs similaires au Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière Chaudière, dont les objectifs 14 et 15 :

« D'ici 2029, **développer 5 initiatives** sur les risques associés à la santé et aux dommages associés aux inondations;

D'ici 2034, **créer 3 outils** pour les organisations municipales sur la gestion des risques liés aux inondations et mesures de résilience. »

Rappelons que le COBARIC a comme mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il agit auprès des usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière afin de favoriser la pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire.

Pour ces raisons, il me fait plaisir de vous assurer notre appui moral à ce projet et notre entière collaboration dans le relai du matériel de vulgarisation sur ces sujets.

Rappelons que les problématiques d'inondations de zones avec enjeu et débits de pointes associés, ainsi que la dégradation hydromorphologique des cours d'eau, constituent deux des cinq problématiques prioritaires par les acteurs du territoire dans un horizon 2024-2034.

En vous souhaitant le meilleur des succès de votre démarche, veuillez agréer, Monsieur Bélanger, l'expression de mes salutations distinguées.



Véronique Brochu, directrice générale
Comité de bassin de la rivière Chaudière